

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_45
id. 4844

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Afin de constituer un réseau de sites « espaces naturels sensibles », le Département intervient à 2 niveaux :

- il se porte maître d'ouvrage de la valorisation et de la gestion de sites jugés d'intérêt départemental,

- il apporte une aide technique et financière à des maîtres d'ouvrage locaux.

Sur ce dernier cas de figure, le Département applique son règlement dédié avec des taux définis selon qu'il s'agisse d'inventaires ou études préalables (50%), d'acquisitions foncières (50%), d'aménagements ou travaux (40%), d'entretien ou d'animations (30%).

La commune de Caylus a souhaité poursuivre l'aménagement du cirque de Labarthe, labellisé "espace naturel sensible". Pour ce faire, elle a établi un plan de gestion visant à la valorisation du site qui permet de définir et de programmer les actions à venir, auquel les cofinanceurs ont été associés.

Lors de la réunion relative au vote du budget primitif 2016, il avait été octroyé à la commune une aide de 14 000 € pour l'acquisition de terrains visant à étendre le périmètre du site.

En complément de cette opération, conformément au plan de gestion en vigueur, la commune a sollicité une aide pour :

- une acquisition de terrains complémentaire, estimée à 6 700 €,
- la réalisation d'un chantier participatif avec une association locale pour restaurer des jardins et vergers en terrasses, estimé à 3 500 €.

La subvention globale du Département s'élève à 4 750 €, 3 350 € pour l'acquisition de parcelles (50 %) et 1 400 € pour les travaux d'une association (40 %).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les conditions susvisées et au titre de la politique d'aide des espaces naturels sensibles, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant global de 4 750 € à la commune de Caylus ainsi répartie :
 - 3 350 € pour l'acquisition de parcelles (50 %)
 - 1 400 € pour les travaux d'une association (40%)
- Approuve, a cet effet, l'augmentation de l'autorisation de programme correspondante et ratifie les crédits de paiement sur l'article 204142, sous-fonction 738 ENST (n°ENV02846/ENST).

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC